

## Termes de référence

### **1. Contexte**

#### **La certification et le projet PPECF**

La gestion durable des écosystèmes forestiers est depuis quelques décennies au centre d'une prise de conscience sous-régionale des acteurs forestiers et des plus hautes hiérarchies politiques des pays d'Afrique Centrale.

Ces dernières se sont engagées à accélérer le processus de mise en place des instruments d'aménagement durable, notamment par des procédures de légalité et des certificats de gestion durable reconnus internationalement.

Ces certificats constituent le référentiel d'une démarche transparente et volontaire favorisant, par une remise en question permanente, une amélioration des modes de gestion forestière.

Ainsi, aujourd'hui, le bassin du Congo possède un véritable atout constitué par 5 millions d'hectares environ de forêts eco-certifiées, soit près de 10 % des surfaces exploitées, qui dans un objectif de progression continue impactera significativement et positivement l'exploitation forestière sur les plans industriels, sociaux et environnementaux, dans un contexte mondialisé extrêmement changeant et de plus en plus contraignant.

C'est dans ce cadre qu'a été mis en place le Programme de « Promotion de l'exploitation certifiée des forêts » - PPECF, financé par la coopération allemande (KFW), et sous tutelle de la COMIFAC.

Parmi les objectifs du PPECF figure « l'amélioration de la qualité de l'exploitation industrielle des forêts par le biais de formations et d'activités spécifiques liées à la certification. »

#### **La société SFID – Groupe Rougier**

La SFID, filiale Camerounaise du Groupe Rougier, est engagée dans le processus de gestion durable et responsable des Unités Forestières d'Aménagement (UFA) qui lui ont été attribuées depuis 1998, date du démarrage des premiers inventaires d'aménagement dans l'UFA 10-054. Cet engagement fort a été marqué en 2003 par la mise en place des premières cellules d'aménagement sur les sites industriels, et en 2007 par le renforcement des capacités humaines (recrutement d'un responsable de gestion durable et organigrammes consolidés dans les antennes de gestion responsable).

Aujourd'hui, la SFID gère et exploite 622 888 ha de forêt sous aménagement durable, répartis dans deux grands massifs forestiers, un premier massif au sud du pays, d'une superficie de 337 204 ha, qui compte une UFA aménagée (UFA 09 006), un regroupement d'UFA aménagé (UFA 09 007 et 09 008), et un autre regroupement d'UFA aménagé (UFA 09-003, 09-004a, 09-005a & 09-005b), et un deuxième massif à l'est du pays, d'une superficie de 285 684 ha, qui compte les UFA 10-056, 10-054 et 10-038, couvertes chacune par un plan d'aménagement.

Tous les plans d'aménagement ont été approuvés par l'administration et sont en cours d'exécution. La mise en œuvre de ces plans d'aménagement permet de concilier une activité économique durable avec une protection des ressources naturelles et de la biodiversité.

## Certification

La société SFID est une entreprise responsable en matière d'aménagement, d'exploitation et de transformation industrielle des bois au Cameroun.

La SFID est résolument engagée dans une démarche volontaire de certification et dispose actuellement des certificats suivants :

- TLTV / LP Timber Legality & Traceability Verification - Legality of Production) de la SGS;
- Legality - Verified (LV) Timber - Chain-of-Custody (CoC) du Programme SmartWood de RainForest Alliance;
- Forest Stewardship Council™ Controlled Wood™ Forest Management du Programme SmartWood de RainForest Alliance.

La SFID a également entamé le processus en vue de l'obtention du certificat FSC pour ses Unités Forestières d'Aménagement 10-054, 10-056 et 10-038 situées au Cameroun, dans la Région de l'Est - Département de la Kadey - Arrondissement de Mbang. Une partie de l'UFA 10-038 se situe dans le Département du Haut-Nyong – Arrondissement de Lomié. Une pré-évaluation FSC a été réalisée en juin 2011 et l'audit initial FSC est programmé pour la seconde moitié de novembre 2012.

### Les besoins en formation pour les techniques d'Exploitation Forestière à Impact Réduit.

Afin d'avancer au mieux dans son programme de certification FSC, une revue des procédures et instructions techniques « forestières » selon les règles EFIR est nécessaire. L'amendement des procédures, leur test sur le terrain, la vérification de leur compatibilité avec le standard FSC, l'analyse des mesures de suivi – évaluation permettront à la SFID d'être mieux préparée à l'audit et au respect des exigences du référentiel FSC.

## **2. Objectifs et activités**

La mission a un double objectif :

- Appuyer la SFID sur le plan méthodologique afin de répondre au mieux aux exigences du référentiel FSC (notamment sa nouvelle version) dans le domaine de l'EFIR, et contribuer ainsi au succès de l'audit de certification prévu en novembre 2012
- Valoriser auprès des acteurs de la filière (et notamment les autres opérateurs économiques) l'approche d'une gestion raisonnée, formalisée par des procédures visant à minimiser l'impact sur l'environnement des activités d'exploitation forestière, et mettre en valeur l'intérêt économique que cette approche peut apporter à une entreprise.

Pour atteindre ces objectifs, les activités suivantes seront développées :

- Revue des procédures opérationnelles et instructions techniques « forestières » développées par la SFID dans le cadre de l'EFIR ;
- Identification des conformités et écarts au référentiel FSC, en distinguant les exigences nouvelles du nouveau référentiel FSC par rapport à l'ancien ;

- Identification des éventuelles procédures manquantes pour répondre aux exigences du FSC. Le cas échéant, définir le sommaire de ces procédures, et les éléments techniques devant y être intégrés pour un respect des exigences FSC ;
- Analyse des mesures de suivi – évaluation développées par la SFID pour la bonne application de ces procédures. Analyse de l'efficacité de ces mesures. Recommandations en vue d'une amélioration. Cette analyse portera sur les procédures et documents de suivi-évaluation (existence ou non de fiches de contrôle par exemple), sur leur application et applicabilité sur le terrain, et sur les reporting qui en sont faits (courbes de progression, statistiques, suivi des impacts...);
- Analyse des mesures prises par la SFID pour promouvoir auprès de son personnel d'exécution et d'encadrement la mise en œuvre des mesures EFIR (primes d'encouragement liées à la qualité du travail, formations, vulgarisation, diffusion des reporting...).

L'expert alternera sa mission entre une partie documentaire et des contrôles de terrain.

Les principales procédures et instructions techniques relatives à cette mission sont les suivantes :

Exploitation forestière	Procédure	Pistage
Exploitation forestière	Procédure	Abattage
Exploitation forestière	Procédure	Ouverture et de réhabilitation des parcs
Exploitation forestière	Procédure	Débusquage/débardage
Exploitation forestière	Instruction technique	Marteler/marquer
Exploitation forestière	Instruction technique	Cubage des grumes
Exploitation forestière	Instruction technique	Tronçonnage des grumes
Exploitation forestière	Instruction technique	Pose des esses
Exploitation forestière	Instruction technique	Traitement des grumes
Réseau routier	Procédure	Ouverture et entretien des routes
Réseau routier	Instruction technique	Planification de la construction des routes
Gestion forestière	Procédure	Matérialisation et d'entretien des limites
Gestion forestière	Procédure	Contrôle des limites des UFA et du territoire
Gestion forestière	Procédure	Layonnage
Gestion forestière	Procédure	Comptage
Gestion forestière	Procédure	Saisie des inventaires
Gestion forestière	Instruction technique	Protection des arbres monumentaux
Gestion forestière	Instruction technique	Protection des tiges d'avenir
Gestion forestière	Instruction technique	Protection des semenciers
Gestion forestière	Procédure	Suivi des interventions en milieu forestier

### **3. Phases de la mission**

La mission sera organisée en une seule phase.

Lors de cette première mission, les besoins en formations plus pratiques sur le terrain seront identifiés pour des missions complémentaires en 2013.

Une seconde étape plus orientée vers la mise en œuvre opérationnelle des procédures (formation / accompagnement du personnel de terrain pourra ainsi être envisagée ultérieurement).

#### **4. Cadrage de la mission**

Un cadrage de la mission sera réalisé par l'expert et l'équipe aménagement et la Direction Technique de la SFID dès la première journée de l'expert sur le site forestier.

#### **5. Résultat attendu**

La mission devra déboucher sur trois produits :

- **Une note technique** comprenant une liste de propositions et recommandations pour chacune des procédures opérationnelles développées par la SFID dans le cadre de son programme d'exploitation forestière à impact réduit, et le cas échéant la liste des procédures manquantes, avec les éléments pour leur développement en conformité avec le référentiel FSC.
- **Un résumé public** de la mission, incluant les principales recommandations permettant la conformité d'une entreprise forestière au référentiel FSC dans le cadre de son programme EFIR. Le résumé permettra si nécessaire d'identifier les exigences complémentaires et contraintes liées à la révision du référentiel FSC.

Ce résumé mettra en valeur l'intérêt, pour une entreprise forestière, de développer de telles procédures, et l'impact que celles-ci peuvent avoir sur le fonctionnement général de l'entreprise. L'objectif étant d'encourager les autres entreprises forestières à procéder à un même exercice. Il est donc attendu que ce document mentionne clairement les bénéfices attendus d'une telle revue procédurale, sans nécessairement dévoiler le savoir-faire de l'entreprise SFID/Rougier.

- **Un mémoire de mission** présentant les activités de la mission, le calendrier et principales réalisations.

Le résumé public de la mission permettra de répondre à l'objectif 3 du PPECF, à savoir « Le renforcement de la communication sur l'exploitation industrielle durable ».

#### **6. Composition de l'équipe**

L'équipe sera composée d'un expert forestier senior, Monsieur PAGET, spécialisé en gestion des forêts, aménagement forestier et certification. Titulaire d'un doctorat en foresterie, il bénéficie de plus de 10 ans d'expérience en Afrique Centrale, et a travaillé à l'échelle régionale pour de grands groupes forestiers certifiés FSC, pour le suivi et la mise en œuvre du programme d'aménagement et certification.

Monsieur PAGET bénéficiera de l'assistance technique du bureau d'études TERE, notamment en la personne de Monsieur Demarquez, spécialiste de l'aménagement forestier et certification en Afrique centrale où il exerce depuis plus de 15 ans.

#### **7. Durée et nombre de jours de la mission**

La mission aura une durée de 13 jours au total :

- 11 jours, voyage inclus, de terrain, au Cameroun, sur le site d'exploitation de la SFID ;
- Deux journées pour la finalisation du dossier (rapport, résumé, notes techniques sur les procédures) depuis le siège de l'expert.

## **8. Délais**

La mission devra avoir lieu avant la réalisation de l'audit de certification FSC, qui démarrera le 19 novembre 2011.

De plus, le fait de faire évoluer les procédures opérationnelles de la SFID va impliquer une modification de certaines pratiques, ce qui ne peut pas être envisagé juste avant l'audit, une période de mise en place et « rodage » étant nécessaire.

### **8.1 Date de début et période mise en œuvre**

La mission de terrain se déroulera du 18 au 28 octobre.

### **8.2 Délivrance du rapport**

Le mémoire de mission sera délivré en fin de mission, au départ de l'expert.

La note technique et le résumé public seront remis au plus tard 10 jours après la mission.

Les commentaires devront être reçus sous 15 jours.

L'expert disposera alors de 15 jours pour finaliser les trois documents.

## **9. Présentation et approbation des rapports**

Les rapports seront envoyés sous format électronique.

La note technique devra recevoir l'approbation de la SFID.

Le résumé public et le mémoire de mission devront recevoir la double approbation de la SFID et du projet PECF.